

Tarif « Code d'honneur » 2018

Tarif du label de qualité « Code d'honneur »			
Produits d'exploitation	Coûts de certification		Tarif annuel
	pour 3 ans ->		
Inférieur à CHF 500'000	CHF	1'500	CHF 500
Inférieur à CHF 1'000'000	CHF	2'250	CHF 750
Inférieur à CHF 2'000'000	CHF	3'000	CHF 1'000
Inférieur à CHF 4'000'000	CHF	4'500	CHF 1'500
Inférieur à CHF 8'000'000	CHF	6'000	CHF 2'000
Supérieur à CHF 8'000'000	CHF	9'000	CHF 3'000

Les tarifs ne comprennent pas la TVA.

Règlement d'application

- Les coûts pour la certification, qui a lieu tous les trois ans, sont facturés en tranches annuelles d'un tiers (payés après la certification initiale).
- Lorsqu' une organisation quitte la certification, les tranches dues jusqu' à l'expiration du certificat peuvent être exigées tout de suite.
- Lors de la demande de certification initiale, un tarif annuel supplémentaire est facturé pour les frais initiaux, dès que l'admission a été attribuée.
- Au cas où un groupe d'organisations dominées est à certifier en même temps que l'organisation (mère) dominante, le tarif est calculé au niveau consolidé. Le tarif du groupe est alors augmenté d'au moins CHF 500 par entité dominée certifiée vis-à-vis du tarif individuel de l'organisation « mère ».
- La facturation éventuelle de charges supplémentaires en plus du tarif est réservée (par exemple dans le cas d'une mission d'audit spéciale pour vérifier les conditions de certification ou si des examens supplémentaires des documents au cours d'une même certification étaient nécessaire). L'organisation concernée en est informée à l'avance.